

Les méfaits de la pollution lumineuse

L'éclairage des rues est nécessaire pour le confort et la sécurité des habitants. Pourtant, la grande majorité des installations d'éclairage public sont vétustes et la consommation d'électricité pèse lourdement sur les budgets des communes et donc sur nos impôts locaux. En France, il y a 11 millions de réverbères. Ils consomment environ 1 300 mégawatts d'électricité, soit la production d'une tranche de centrale nucléaire. L'éclairage public représente 41 % de la consommation d'électricité des communes et émet annuellement 670 000 tonnes de CO₂.



Carte de la pollution lumineuse établie par l'ONB

2022 : le retour à une vie normale ?

Les fêtes de fin d'année approchent. ADA13 vous présente tous ses vœux pour l'année nouvelle.

Nous souhaitons que la vie sociale, associative et démocratique redevienne stimulante. La crise sanitaire a fortement handicapé la participation des habitants aux décisions qui les concernent.

Mais nous restons optimistes. Bonne année à toutes et tous !

Mais il n'y a pas que l'éclairage public, il y a aussi les vitrines, les panneaux publicitaires et les installations artistiques éclairées (voir encadré, page 2). L'excès de lumière artificielle empêche de voir les étoiles. Quand voit-on la Grande Ourse à Paris ?

L'éclairage nocturne a des conséquences dramatiques sur la biodiversité : de nombreux animaux, et pas seulement les oiseaux, ont besoin d'une alternance jour/nuit.

(Lire la suite page 2)



ACTUALITÉ URBAINE

Mais aussi – ce qu'on sait moins – la pollution lumineuse est dangereuse pour notre santé : elle dérègle l'horloge biologique, altère le système hormonal, et a des conséquences sur la reproduction et le vieillissement. Elle influe également sur la production de mélatonine, ce qui est un facteur aggravant de cancer du sein. La perturbation de l'horloge biologique augmente en outre le risque de diabète et de dépression.

Il est urgent d'agir. La loi de 2010 dite *Grenelle 2* a fixé l'objectif de prévenir, supprimer ou limiter les émissions de lumière artificielle.

Mais il faut passer des intentions aux actes. Le 28 mars dernier, le Conseil d'État a enjoint le Gouvernement à prendre des arrêtés contre la pollution lumineuse dans un délai de neuf mois, et l'a condamné pour son inaction en prononçant une astreinte de 500 euros par jour de retard.

L'Observatoire national de la

biodiversité (ONB) vient de publier début novembre son bilan de l'année 2021 sous le titre « Biodiversité en crise : il est urgent d'amplifier les actions ». Pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité, ce document souligne la nécessité de s'attaquer en priorité aux effets générés par les activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes. Malgré une prise de conscience de plus en plus forte et des moyens financiers régulièrement rehaussés, il rappelle que les moyens déployés ne sont pas encore suffisants : 2,4 milliards d'euros en 2018, soit seulement 0,1 % du produit intérieur brut (PIB).



Réverbère « intelligent »

Se munir d'infrastructures renouvelées permet à la fois de réduire la facture d'énergie, de fournir un niveau d'éclairage adapté et de garantir la sécurité des habitants. Plusieurs solutions participent à la mise en place d'un éclairage intelligent : équiper les luminaires de LED permet de réaliser d'importantes économies d'énergie ; installer des capteurs de présence permet d'adapter la luminosité en fonction de l'environnement et des situations.

Dans le 13^e, la Ville a installé en 2015, square de la Bergère d'Ivry et rue Croulebarbe, de nouveaux réverbères qui détectent le mouvement : lumière douce quand il n'y a personne, plus forte en cas de passage de piétons. C'est plus confortable pour les riverains et économe en énergie. Nous ne pouvons qu'adhérer. Pourquoi ne pas généraliser ?

Pierre Deblock ■

La « ville lumière »

À Paris-Rive Gauche, les lauréats des concours d'architecture doivent proposer une œuvre artistique. La plupart du temps il s'agit d'une installation lumineuse.

L'éclairage nocturne coloré des silos Calcia, le long du périphérique, est l'exemple le plus visible. Il y en a d'autres : la façade numérique de la guinguette 133 avenue de France avec son « équipement digital communiquant pour le quartier », et le projet de l'hôtel « hybride et innovant » Aurore qui doit être construit sur le lot T5B de l'avenue de France, entre la BNF et la station F. Ce projet comporte comme œuvre artistique des projections lumineuses sur les toits de la station F. Il faut dire que Xavier Niel et la station F en sont un co-investisseur.

Lors de leur présentation dans le cadre de la concertation, Ada13 s'est souvent opposée à ce parti pris énergétivore et non respectueux des besoins de la nature, adopté sans aucune consultation et concertation avec les riverains. Françoise Samain ■

Les tours DUO c'est déjà deux de trop !

Les habitants demandent simplement une ville belle, vivable, respirable, habitable et désirable.

À l'occasion de la dernière session du Conseil de Paris, l'association France Nature Environnement-Paris (FNE) a lancé une pétition qui a réuni les signatures d'un grand nombre d'associations et de personnalités. ADA13 s'est associée à cette démarche. Vous trouverez le texte intégral de la pétition sur le site : <https://fne-paris.fr>



Dérèglement climatique : vers un monde paradoxal

La Cop 26 produit des résultats désespérants mais on ne peut pas se passer de ces grand' messes. Leur abandon nous jetterait dans le plus sombre immobilisme.

Que faut-il retenir sur la réalité des engagements des états et des coalitions ? Le constat est d'une brutale réalité : personne ne tient ses engagements et rien de contraignant ne les y oblige. Fi du court terme qui devrait être le signal de la mobilisation, tout est benoîtement reporté au moyen terme, soit 2030, ou pire encore au long terme, soit 2050, avec entre autres l'espoir d'une accession miraculeuse à la neutralité carbone. Nous sommes dans une réelle dystopie.

Restons dans ce registre et essayons d'imaginer ce que deviendrait ce monde virtuel contraint d'affronter le choc du futur, inconfortablement calé sur la courbe d'évolution du climat qui conduirait à + 2,7 °C en 2050. C'est officiel, on y va !

Oublions les innombrables publications scientifiques qui analysent les évolutions tendanciennes, s'efforçant de chiffrer les dommages en kilomètres carrés, en tonnes... et finalement en dollars, pour proposer un imaginaire plus qualitatif. De ce point de vue, le monde qui nous attend devrait être un monde avant tout paradoxal.

Le premier paradoxe se produit sous nos yeux. En effet, comment se fait-il que les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) n'aient pratiquement pas bougé lors de la glaciation économique mondiale provoquée par la pandémie ? On ne pouvait pourtant trouver mieux (ou pire) pour se faire une idée d'un monde en décroissance. Il y a de nombreuses raisons mais ne retenons que l'incroyable inertie du monde

réel en regard de celui fantasmé par certains.

Entretemps, les Bourses ont fait encore plus fort dans le registre des paradoxes. Ainsi pendant la crise, le CAC40 a connu une envolée de plus de 30 % et s'est pratiquement maintenu dans cette tendance haussière, quelle que soit l'évolution de la pandémie. Le paradoxe peut choquer fortement les non-initiés mais il n'est qu'apparent car, sur le fond, il a des déterminants financiers parfaitement identifiés. Entre surinvestissements des états et pénuries diverses provoqués par la pandémie il y avait en effet de nombreuses opportunités spéculatives.

Un autre paradoxe qui n'est qu'apparent tient au fait que ce sont ceux qui polluent le moins l'atmosphère qui ont le plus à craindre du changement climatique. C'est parfaitement démontré et cela coupe la planète en deux camps et même trois puisqu'une cinquantaine de pays du sud se liguent pour réclamer réparation des dommages provoqués par les pays riches. Mais encore au-delà se prépare un clivage détonnant entre croissance démographique et croissance tout court ce qui – en termes forts – conduirait les populations les plus jeunes à l'avenir le plus incertain.

Dans un registre nettement moins dramatique, mais plus proche de nous, comment ne pas s'étonner de l'incroyable fièvre migratrice qui conduit les français à s'installer toujours plus nombreux sur nos côtes ? Ils n'ont manifestement pas pris connaissance des prévisions alarmantes de submersion des côtes de l'ouest du pays, bien avant 2050. Le paradoxe là encore est éclatant puisque ces gens, télétravailleurs ou non, cherchent avant tout un meilleur environnement.

Des paradoxes on en trouverait beaucoup d'autres, mais un seul retiendra finalement notre attention : comment se fait-il que l'on connaisse nos effets délétères sur le climat depuis plus de trente ans, pour en arriver-là ?

Emmanuel Leguy ■



VIE DU TREIZIÈME

Les conseils de quartier ont été renouvelés.

18 citoyens tirés au sort, avec parité femmes-hommes, participent au bureau d'animation de chacun de nos 8 conseils de quartier, soit 144 personnes. La Mairie a lancé cet automne un appel à candidatures pour le renouvellement des bureaux d'animation. 371 volontaires s'étaient manifestés. Un grand nombre d'anciens n'ont pas souhaité être reconduits. Il serait intéressant de connaître leurs raisons : déménagement, refus de cumul, ou lassitude quant à l'utilité et le rôle des conseils de quartier ?

Les conseils vont être appelés à travailler sur une actualisation de la charte, sorte de règlement intérieur des conseils de quartier. Quand on interroge les sites internet des mairies d'arrondissement, on peut en général consulter les chartes d'arrondissement (celle du 13^e n'est malheureusement pas en ligne !). On peut observer de grandes différences sur la composition des équipes d'animation, le mode de fonctionnement des conseils et leurs relations avec le conseil d'arrondissement. Il serait intéressant de disposer d'une analyse comparée. Notre association vient de demander à la mairie du 13^e de la réaliser. **Pierre Deblock** ■

Bien entendre à la mairie

La mairie du 13, vénérable bâtiment, a été rénovée et modernisée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Vieil habitant de l'arrondissement, je garde souvenir de nombreuses manifestations de qualité, de la musique italienne, une conférence de Benjamin Stora sur les printemps arabes, une étude comparative (Paris-New York) de la réutilisation

des espaces abandonnés par le réseau ferroviaire, mais aussi de grandes réunions sur la politique, avec Bertrand Delanoë, Jérôme Coumet, ou sur l'art, avec Laurent Fabius. De bons souvenirs.

La salle des fêtes est souvent trop vaste. Une prestation d'Ernest Pignon-Ernest me l'a rappelé : l'acoustique est calamiteuse, la

sonorisation délicate. C'est évident pour la musique. Mais cela gêne aussi l'écoute des intervenants : il arrive qu'on ne comprenne rien à leurs propos. Dans cette salle, comme dans plusieurs autres, une étude et des travaux pour améliorer l'acoustique ne seraient pas un luxe. Quel que soit l'objet qui nous amène à la maison commune, on souhaiterait comprendre ce que l'on nous dit. **Jacques Goulet** ■

Budget participatif : un pas en avant ... ou en arrière ?

Après une année d'interruption d'abord pour cause d'élections puis de crise sanitaire, le cru 2021 du budget participatif risque de ne pas laisser un souvenir inoubliable.

La participation est en baisse : 106 326 participants pour tout Paris, soit 26 % de moins qu'en 2019, et 11 055 votants pour le 13^e. Cela traduit sans doute la perplexité des Parisiens devant les nouvelles dispositions adoptées :

- Le nombre limité de projets susceptibles d'être retenus par arrondissement (quatre pour le 13^e, dont un en « quartier populaire ») a logiquement conduit à regrouper un maximum de propositions, afin d'atteindre le plafond imposé de 2 millions d'euros par projet. Ces regroupements ont été effectués sans la participation des promoteurs ou des conseils de quartier. Résultat : des rapprochements de type « carpe et lapin », parfois carrément opposés, qui

n'ont pas facilité l'identification à une réelle thématique et donc une mobilisation claire.

- Dans le 13^e au moins, par rapport aux années précédentes, un déficit d'informations essentielles avant la commission de sélection en charge d'établir la liste des projets à soumettre au vote. En particulier, le chiffrage des projets retenus est resté parfaitement obscur.
- Un système de vote « préférentiel » certes satisfaisant intellectuellement, mais en pratique plus compliqué et chronophage.

Pour la suite, la visibilité n'est pas plus de mise. Alors que l'appel à propositions s'annonce, rien n'a été communiqué sur le calendrier de mise en œuvre, les priorités de réalisation, les modalités de la concertation et le rôle des conseils de quartier. **Catherine Marin** ■

Le comité de rédaction

Françoise Cellier
Pierre Deblock
Brigitte Einhorn
Emmanuel Leguy
Catherine Marin
Martine Rigoir
Françoise Samain

Conception graphique

Julien Chilou
Impression
Graphirel
01 45 81 23 83

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 3519 02
Courriel: ada13@ada13.com
Twitter: @Ada13Paris
Site: www.ada13.com
N° ISSN: 1968-780X

Directeur de la publication :
Pierre Deblock

